

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

Délibération
n° 2007.06.240

**Participation à
l'OPAC de
l'Angoumois pour la
réalisation de 17
logements locatifs
publics (PLUS) sur
la commune de
Puymoyen -
Opération Champ
du Verger**

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Martine FAURY à Jean-Claude MOGIS, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITATRapporteur : **Monsieur CHARRIER****PARTICIPATION A L'OPAC DE L'ANGOUMOIS POUR LA REALISATION DE 17 LOGEMENTS
LOCATIFS PUBLICS (PLUS) SUR LA COMMUNE DE PUYMOYEN - OPERATION CHAMP DU
VERGER**

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements publics sur son territoire. Elle participe financièrement à la réalisation de projets de logements publics, notamment ceux liés à la reconstitution de l'offre de logements démolis dans le cadre des ORU et inscrits dans la maquette financière établie avec l'ANRU.

La commune de Puymoyen s'est engagée, au travers de la Charte de Production « Solidarité et Mobilité Résidentielle » à réaliser 17 logements locatifs publics : 10 PLUS-CD (Prêt locatif à usage social issu d'une opération de construction/démolition) et 7 PLUS (Prêt locatif à usage social). La commune met à disposition de l'Office Public de la Construction de l'Angoumois (OPAC) le foncier viabilisé ; l'OPAC sollicite désormais la ComAGA au titre de sa participation financière à la réalisation des logements locatifs publics.

Le règlement de participation de la ComAGA prévoit une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS ou PLUS-CD produit (soit une enveloppe globale de 68 000 €), répartis en 70% à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition - viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite du (des) logement(s).

Par délibération n° 329 du 26 octobre 2006, vous avez attribué une participation de 47 000 € au titre du foncier à la commune de Puymoyen. Il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer à l'OPAC de l'Angoumois la participation financière de la ComAGA pour la réalisation proprement dite des logements sociaux d'un montant de 20 400 € soit 1 200 € par logement.

Considérant que ce type de projet contribue à développer l'offre de logements sociaux sur le territoire communautaire, action reconnue d'intérêt communautaire,

Considérant que ce projet est conforme à la maquette financière annexée à la convention signée avec l'ANRU le 23 décembre 2005,

Vu la délibération n° 31 du 2 février 2006 définissant les règles de participations financières de la ComAGA à la production de logements publics,

Vu la délibération n° 329 du 26 octobre 2006 relative à la participation à l'acquisition - viabilisation du foncier d'assiette en vue de la réalisation de 17 logements locatifs publics - opération "Champ du Verger" sur la commune de Puymoyen,

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 6 juin 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement par la ComAGA d'une participation de 20 400 € à l'Office Public d'Aménagement et de la Construction de l'Angoumois (OPAC) pour la réalisation de l'opération « Champ du Verger » à Puymoyen.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention entre l'OPAC et la ComAGA.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 20417 - sous-fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE, (M. MARDIKIAN ne prend pas part au vote)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2007	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2007